

Administration Générale

REF : DAJDAAG2013025

Signataire : ABW/LT

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°317

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers prévoit, dans le cadre d'une démarche pédagogique tendant à promouvoir l'usage des nouvelles technologies en matière d'éducation, de faire de l'école « Henri Barbusse » une école tête de réseau pour l'utilisation des outils numériques.

Afin de permettre une mise en œuvre aussi rapide que possible de cette démarche, et de l'intégrer au plus tôt dans les enseignements et activités proposés aux élèves de cette école, il est proposé au conseil municipal de déclarer l'urgence à délibérer sur la question n°317.

Direction Générale des Ressources / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2013025

Signataire : ABW/LT

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°39

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code Général des collectivités territoriales son article L2121-11 ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECLARE l'urgence de la question n°39, La ville d'Aubervilliers prévoit, dans le cadre d'une démarche pédagogique tendant à promouvoir l'usage des nouvelles technologies en matière d'éducation, de faire de l'école « Henri Barbusse » une école tête de réseau pour l'utilisation des outils numériques.

le Maire adjoint

Evelyne YONNET

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint
Evelyne YONNET